



Commission économique pour l'Europe**Comité d'administration de l'ADN****Accord européen relatif au transport international des
marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN)****Projet d'amendements au Règlement annexé à l'ADN****Rectificatif****1. Page 5, 1.6.1**

Au lieu de 1.6.1.22-23 (Réservés) lire 1.6.1.21-23 (Réservés)

2. Page 6, 1.6.7.2.4

Au lieu de 1.6.7.2.4 lire 1.6.7.2.2.4 (deux fois)

3. Page 9, 1.10.3.2.1 et 1.10.3.3

Au lieu de 1.10.3.2.1 et 1.10.3.3 (deux fois) lire 1.10.3.2.1

4. Page 9, avant l'amendement à 1.10.4

Insérer

1.10.3.3 Remplacer "des marchandises dangereuses à haut risque visées au 1.10.5" par "des marchandises dangereuses à haut risque (voir tableau 1.10.3.1.2) ou des matières radioactives à haut risque (voir 1.10.3.1.3)". Dans le Nota, remplacer "(voir tableau 1.10.5)" par "(voir tableau 1.10.3.1.2) ou des matières radioactives à haut risque (voir 1.10.3.1.3)".

5. Page 11, 2.1.3.8, deuxième phrase

Au lieu de Nos ONU 3077 et 3082, selon le cas lire Nos ONU 3077 et 3082 ou aux numéros d'identification 9005 et 9006, selon le cas

**6. Page 16, 2.2.61.3, liste des rubriques collectives, Matières toxiques sans risque
subsidaire**

Au lieu de code T4 lire codes T1 et T4

7. Page 16, 2.2.61.3, liste des rubriques collectives, Matières toxiques avec risque subsidiaire

Au lieu de Code TC3 *lire* Codes TC1 et TC3

8. Page 22, 3.2.1, tableau A, No. ONU 2809, colonne (9)

Au lieu de remplacer "TOX A" par "PP, EP" *lire* remplacer "PP, EP" par "PP, EP, EX, TOX, A"

9. Page 33, 3.2.3, tableau C, No. ONU 3082, colonne (2)

Au lieu de (huiles de chauffe lourdes) *lire* (huile de chauffe lourde)

10. Page 34, 3.2.3.3, Observation 40

Au lieu de (huiles de chauffe lourdes) *lire* (huile de chauffe lourde)

11. Page 39, 3.3.1, DS 660, notes de bas de page

Renumeroter en tant que 5 à 9

12. Page 41, 3.4.13 b)

Au lieu de b) *lire* c) (*deux fois*)

13. Page 52, 8.6.1.1

Au lieu de organisme de contrôle *lire* organisme de visite

14. Page 53, 8.6.1.3

Au lieu de organisme de contrôle *lire* organisme de visite

15. Page 54, 8.6.3, page 1

Au lieu de Désignation officielle de transport complétée, le cas échéant, du nom technique *lire* Désignation officielle de transport *** (*deux fois*)

Ajouter la nouvelle note de bas de page

*** Désignation officielle de transport fixée à la colonne (2) du tableau C du chapitre 3.2 complétée, le cas échéant, avec le nom technique entre parenthèse.

16. Page 54, 8.6.3, page 2

Au lieu de * *lire* ** (*deux fois*)
